

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE D'ARDIERES

DEPARTEMENT
DU RHONE

Siège : Chavanne – 69430 Beaujeu

☎ 04 74 04 81 36 - 📠 04 74 04 80 24 – @ sieva.beaujeu@free.fr

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

PROCES VERBAL du Comité

L'an deux mille treize, le comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Séance du mardi 18 décembre 2013 à 18h

Nombre de Membres en exercice au jour de la séance : 30 **Présents : 23**

Président : Claude JOUBERT

Secrétaire de séance : M. Gérard VIOLON

Date de convocation : 5 décembre 2013

Membres présents à la séance : MM. les Délégués suivants :

Les Ardillats :	Mme Auray Bonnot M. Desmolle A
Beaujeu :	M. Sotton M. Ribot C
Cercié	M. Brunet Mme Favrot
Chénelette	Mme Blein B De l'Escaille R
Dracé	M. Méchain JP
Lantignié.....	M. Joubert C
Marchampt	M. Perraud JL Mme Simonet E
Quincié en Beaujolais.....	M Lapalus J-R
Régnié - Durette.....	M. Cancela J Mme Chung
St Didier Sur Beaujeu.....	M. Combet A
St Jean d'Ardières.....	M. Fessy S Mme Virot
St Lager	M. Manigand
Taponas	M. Violon M. Pignet
Vernay	M Simonet Pascal M. Perret D
Villié- Morgon.....	

Délégués excusés : M. Michaud D M Bazy D représenté par Simonet Pascal. M Collet M. Ruet M. Morazzani

Délégués absents : M. Ringuet C M. Charcosset M. Lamure M. Desmolle JP Mme Léa Gablin

1. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

M Le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver le Procès-Verbal du comité du 12 novembre 2013.
Pas de remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. POINT TRAVAUX : RENOUVELLEMENT 2014, PROGRAMME PLOMB SPÉCIFIQUE, FONTBEL..

M Le Président demande au bureau Safège de présenter l'avancement des travaux.

Safège présentera l'avancement de la programmation en cours, notamment :

- Mélange et/ou traitement de la source de Fontbel
- Renouvellement 2014
- Programme Plomb subventionné

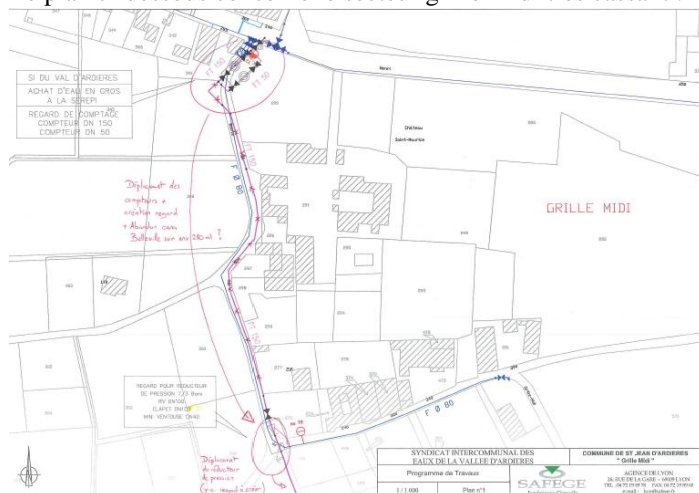
Le tableau ci-dessous est le programme de renouvellement du dossier de subvention 2014 :

N°	COMMUNES	LIEUX-DITS	CANALISATION				Coût Programme SUB 2014 (€ HT)
			Mtr	DN (mm)	Linéaire (ml)	Bris (u)	
1	TAPONAS	"Besson" tronçon BC (terrain agricole)	FTE	300 mm	570 ml	0 u	157 000,00
2	BEAUJEU	Montée des Etoux - phase 1	FTE	150 mm	220 ml	8 u	89 000,00
3	MARCHAMPT	RD9 - Phase 1 « Le Paradis »	FTE	100 mm	660 ml	2 u	139 000,00
4	QUINCIE EN B. MARCHAMPT	RD9 - Phase 2 « Varenne »	FTE	100 mm	460 ml	3 u	105 000,00
5	SAINT LAGER	« Polanche » - tronçon BC	FTE	80 mm	510 ml	6 u	180 000,00
			FTE	60 mm	250 ml		
TOTAL					2 670 ml	19 u	670 000,00

Il est précisé qu'en fonction des programmes de voirie de nos communes, le syndicat pourra prévoir le lancement des travaux de renouvellement nécessaires.

M Sylvain Sotton précise le planning des travaux de la maison de retraite et autres travaux associés concernant la montée des Etoux, il en ressort que la période propice pourrait être le 2^{ème} semestre 2014 pour les travaux de renouvellement. Il est convenu que le maître d'œuvre se tienne informé de l'évolution du planning et la programmation sera ajustée au mieux.

Le plan ci-dessous concerne le secteur grille-midi très cassant :



Le tableau ci-dessous synthétise la problématique Plomb :

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB	AGENCE DE L'EAU		SIEVA		
	Nb de branchements	Subvention accordée	Bon de commande ALBERTAZZI	Nombre de branchements réalisés ALBERTAZZI	Montant Bon de commande
2012	250	100 000,00 €	100	100	137 235,76 €
	<small>convention 2013-0624 signée par le président le 31/01/2013 courriel du 14 Décembre 2012</small>	<small>convention 2013-0624 signée par le président le 31/01/2013 courriel du 14 Décembre 2012</small>	<small>BC 025-2012-01 OS 1 du 19 Avril 2012</small>	<small>Réception des travaux le 24 Février 2013</small>	
2013	250	100 000,00 €	85	32	137 043,88 €
	<small>convention 2013-0624 signée par le président le 31/01/2013 courriel du 14 Décembre 2012</small>	<small>convention 2013-0624 signée par le président le 31/01/2013 courriel du 14 Décembre 2012</small>	<small>BC 027-2013-01 OS 1 du 4 Juillet 2013</small>	<small>Travaux en cours situation 1 du 31 Octobre 2013</small>	
TOTAL	500	200 000,00 €	185	132	274 279,64 €

Subvention accordable par branchement	400,00 €
Subvention accordable pour les bons de commande 2012 et 2013	74 000,00 €
Coût Moyen du renouvellement d'un branchement	1 482,59 €
Coût Moyen du renouvellement d'un branchement + honoraires	1 600,00 €
Branchements restant à commander	315
Budget restant à programmer (y.c. honoraires)	504 000,00 €

Fait à Lyon,
Le 5/12/2013
Christophe HOFF
Chef de projet




Il est précisé que le rôle de guichet unique du Département pour les aides de l'agence de l'eau vient de s'achever et par conséquent le syndicat doit mener ses démarches auprès de chaque financeur selon la méthode de chacun.

La question des études concernant la source de Fontbel est soulevée.

Une discussion s'engage ; Madame Chung demande s'il est opportun de traiter Fontbel à partir du moment où l'eau produite par le champ captant des Sablons sera traitée avec une qualité optimale et notamment l'élimination de la dureté excédentaire.

Monsieur Jean-Louis Perraud expose que dans le cadre où le syndicat traite Fontbel, la question se pose de la même manière pour les autres sources, notamment Sentailler pour Marchamp ; toutefois les débits sont à prendre en compte.

Serges Fessy rappelle que la problématique de la source de Fontbel est technique, financière mais aussi politique et par conséquent il faut poursuivre et finaliser les études puis prévoir une discussion spécifique une fois les élections passées.

M le Président demande à Safège de finaliser les études concernant Fontbel (traitement, mélange) en regardant dans le détail les coûts d'investissements mais aussi d'exploitation et qu'une fois les études faites, une présentation spécifique sera prévue en bureau et en comité au vu de l'importance du sujet.

Parallèlement M Claude Joubert demande à Safège d'avancer aussi sur les travaux de rechloration (consultation à lancer) et sur l'analyse des diagnostics de la société Concrète afin d'anticiper les travaux de réhabilitation des réservoirs.

M le Président précise qu'un bureau spécifique aux travaux sera organisé prochainement.

M le Président demande au comité de délibérer pour les demandes d'aides financières concernant les travaux de renouvellement du programme 2014.

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite le concours financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les travaux de renouvellement 2014
- sollicite le concours financier du conseil général du Rhône dans le cadre du contrat pluriannuel en vigueur pour l'octroi d'une ou plusieurs aides complémentaires à celle de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- sollicite tout autre organisme ou collectivité susceptibles d'apporter des aides complémentaires
- autorise M le Président à solliciter une autorisation de réalisation anticipée des études et des travaux pour prendre en compte les contraintes liées à leur déroulement
- Le cas échéant, autorise le conseil général du Rhône à percevoir les aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour son propre compte et à lui reverser en intégralité
- autorise M le Président à signer les conventions d'aides contractées avec les partenaires financiers
- donne pouvoir à M le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à ces demandes d'aides financières

3. TARIFS DE L'EAU

M le Président rappelle la décision de caler les tarifs parallèlement à l'année civile pour des questions de lisibilité de la facture a été prise lors du comité du 15 décembre 2011.

M Le Président rappelle l'inflation de l'année, soit +1,7% pour l'année 2013 et précise les éléments de la réflexion :

- Prix actuel de l'eau potable
- Diminution des assiettes de volumes justes compensés par l'augmentation des abonnés
- Diminution forte des aides financières du Département à prendre en compte
- Poursuite des investissements nécessaires
- Eviter à terme un effet palier trop fort
- Suivre le coût de la vie

Le tableau ci-après fait apparaître une liste non exhaustive des travaux à réaliser dans les années à venir :

Désignation des opérations	2014 et au-delà	Observations
Urgences, imprévus, extensions, bâtiment, dernière minute	50 000 €	
Renouvellement canalisations	1 000 000 €	taux 0,5% (faible)
Branchement Plomb	500 000 €	programme renforcé aides aermc, à faire sur 2 ans
Chlorations secondaires	268 000 €	DCE en cours de validation, PUB à lancer
Renforcement Bas Service	639 693 €	2/3 réalisé; à finir
Pliocène – réseaux 1er forage, liaison Pliocène/Taponas	1 600 000 €	programmation sur plusieurs exercices (merlon aprr...)
Pliocène – équipements électromécaniques 1er forage	580 000 €	à lancer une fois construction station de traitement certaine
Pliocène – création du 2nd forage	480 000 €	à lancer une fois construction station de traitement certaine
Station de traitement des eaux de mélange à Taponas	1 117 000 €	participation du syndicat à la concession
PP Taponas - Mise en sécurité du puisard	70 000 €	
PP Taponas - Réhausse des têtes de puits	170 000 €	
PP Taponas Protection du champ captant de Taponas	360 000 €	
Etude diagnostic du GC de 8 réservoirs	57 000 €	en cours, prestations sur le terrain achevées, attente des rapports
Réhabilitation GC et étanchéité des ouvrages	400 000 €	actualiser selon étude concrete, selon diagnostics Concrete
Restructuration hydraulique Haut Service	95 000 €	actualiser étude, prévoir en parallèle réhabilitation des réservoirs
Mise en sécurité ouvrages	170 000 €	actualiser étude, y compris avis LDE
PP Taponas - Chemin d'accès	70 000 €	
Renforcement capacité de pompage	650 000 €	programmation plus lointaine
Mélange Fontbel	?	en cours d'étude
Station de traitement de Fontbel	410 000 €	décision à prendre une fois l'étude mélange achevée
Montant Total € ht	8 686 693 €	autofinancement ≈1 100 k€

Il est rappelé que 2014 est une année charnière pour la programmation du syndicat (station de traitement de Taponas, Fontbel...).

Le tableau de simulation financière est présenté et commenté au comité :

Désignation	01/01/2013	01/01/2014				
	Base	0%	1,00%	1,70%	2,00%	
Part Fixe Lyonnaise Des Eaux	44,52 €	45,02 €	45,02 €	45,02 €	45,02 €	contractuel
Part Variable Lyonnaise Des Eaux	1,2312 €	1,2454 €	1,2454 €	1,2454 €	1,2454 €	
Part Fixe SIEVA	48,08 €	48,08 €	48,56 €	48,90 €	49,04 €	
Part Variable SIEVA	1,4694 €	1,4694 €	1,4841 €	1,4944 €	1,4988 €	
Part Fixe ABONNE	92,60 €	93,10 €	93,58 €	93,92 €	94,06 €	
Part Variable ABONNE	2,7006 €	2,7148 €	2,7295 €	2,7398 €	2,7442 €	
Recette syndicale prévisionnelle	1 327 411 €	1 327 411 €	1 340 685 €	1 349 977 €	1 353 959 €	
Facture abonné moyen (95m ³)	349,16 €	351,01 €	352,88 €	354,20 €	354,76 €	
Augmentation pour l'abonné	-	1,85 €	3,73 €	5,04 €	5,60 €	

Nota : Après rapide calcul il est précisé qu'une augmentation basée sur l'inflation représente pour le syndicat une recette supplémentaire d'un peu plus de 20 000 €.

M Le Président expose au comité l'avis du bureau, à savoir : 1 avis restant favorable au suivi de l'inflation et la majorité du bureau propose de marquer ponctuellement une pause à l'augmentation.

M Le Président demande au comité de passer au vote en se prononçant, conformément à la proposition du bureau syndical, pour un maintien du tarif actuel ou pour une augmentation du tarif de l'eau potable d'un taux à définir.

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- Confirme l'avis du bureau de maintenir le prix de l'eau dans ses composantes fixes et proportionnelles
- confirme la part fixe du syndicat à 48,08 € par an
- confirme la part variable à 1,4694 € par m³ consommé
- demande à M le Président de maintenir les tarifs en place pour l'exercice 2014

4. IMPLANTATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DE TAPONAS – ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur le Président et ses Vice-Présidents exposent dans le détail au comité l'avancement du dossier de la station de traitement de l'eau potable de Taponas, notamment la problématique du site classé et la décision de retirer le permis de construire avant la commission départementale des sites pour éviter un avis défavorable qui nuirait gravement et durablement au projet.

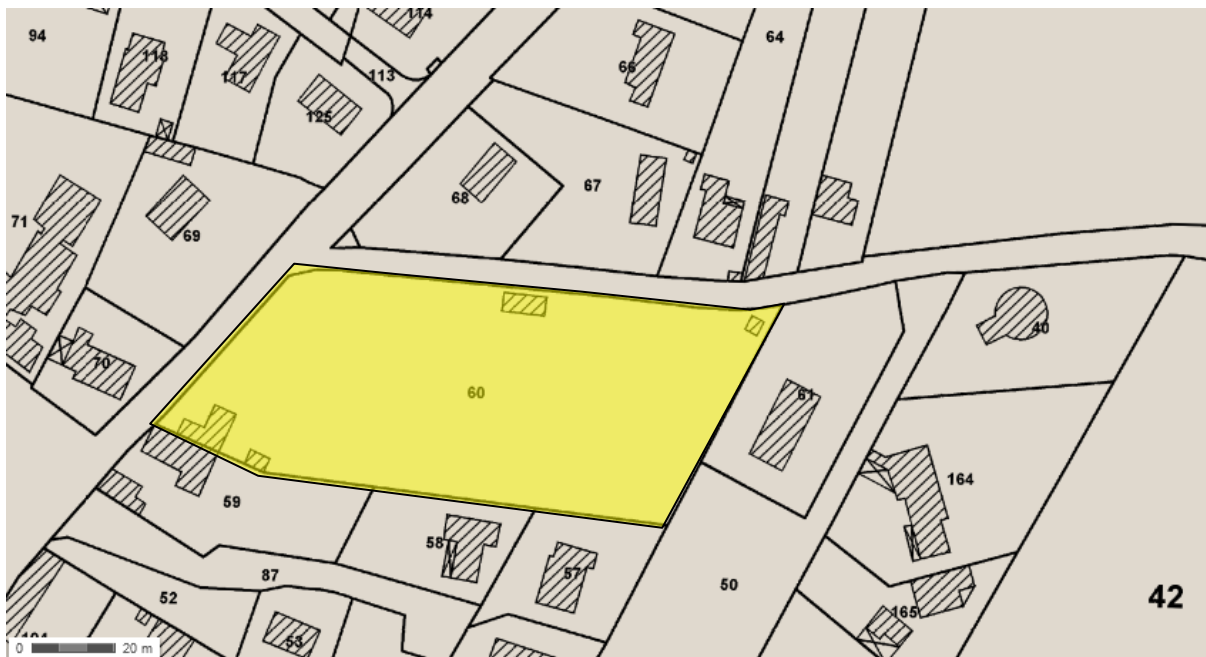
Les obstructions de principe de la DREAL par rapport à la problématique site classé, auraient pu mettre un coût d'arrêt durable au projet de construction de la station de traitement de l'eau potable.

Parallèlement à ce blocage administratif de la DREAL, malgré un important soutien des autres services de l'état, les élus de Taponas ont informé M Le Président du syndicat qu'au même moment une parcelle voisine de la station de pompage actuelle venait d'être mise à la vente dans une agence immobilière située à Belleville.

M Le Président remercie les élus de Taponas, notamment MM Gérard Violon et Michel Pignet d'avoir été vigilant et réactif car ce concours de circonstance donne une chance au syndicat de poursuivre son projet dans de bonnes conditions.

Cette parcelle ZD 60a d'une surface 6640m² offre de nombreux avantages pour implanter la station de traitement :

- Superficie suffisante avec une ancienne habitation située dans l'angle Sud-Ouest qui n'obère aucunement les possibilités de construction d'une station de traitement de l'eau potable
- Bonne relation historique du syndicat avec la propriétaire
- densité arborés facilitant l'intégration paysagère,
- parcelle située à 90% en zone non inondable
- proximité immédiate de la station de pompage en place
- accès potentiels faciles et multiples



Il est précisé qu'actuellement la parcelle est en Espace Boisé Classé (EBC) et que la poursuite du projet induit le déclassement de cet espace.

Cette problématique a été soumise aux services de l'état en Sous-Préfecture de Villefranche sur Saône et la Direction Départemental des Territoires du Rhône a confirmé que le déclassement pourrait être mené à bien dans le cadre de ce projet d'intérêt général via une procédure de révision simplifiée du document d'urbanisme du Syndicat d'Urbanisme de la Région de Belleville (SURB).

Le syndicat a pris les devants avec le SURB qui a confirmé son accord pour lancer cette procédure dont le résultat est attendu pour le printemps ou l'automne 2014.

M Gérard Violon expose au comité le déroulement des discussions, notamment la prise de contact avec l'agence immobilière et la propriétaire qui a été réalisée et que d'un prix de départ affiché de 260 000 € pour la totalité de la parcelle, il semble qu'un montant de 200 000 € pourrait satisfaire les parties.

M Claude Joubert et Serges Fessy rappelle au comité que la simple intégration paysagère induite par le site classée avait été estimée à 450 000 €.

Monsieur le Président précise au comité qu'un bureau exceptionnel a été organisé le 9/12/2013 pour cette question et que le bureau s'est prononcé favorablement et à l'unanimité pour que le syndicat se positionne sans délai sur l'acquisition de cette parcelle.

Il est précisé que le notaire en charge de l'opération est Maître Leimacher dont l'étude est à Belleville.

M Le Président demande au comité de délibérer pour le principe d'acquisition de cette parcelle dans sa totalité et précise que le syndicat prendra les précautions notariales possibles vis-à-vis de la problématique EBC qui ne pourra être réglé définitivement qu'au printemps ou à l'automne 2014 pour des questions de délais administratifs.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- confirme les importants atouts de cette parcelle pour le projet de construction de la station de traitement de l'eau potable de Taponas et ses ouvrages associés
- approuve l'acquisition par le syndicat de la parcelle ZD 60a situé aux Sablons sur la commune de Taponas dans son état et pour la totalité de sa surface
- demande à M le Président de faire une offre financière de 200 000 € frais d'agence inclus pour cette opération
- demande au Président de solliciter l'avis des domaines qui devra être transmis au notaire au vu du montant de la transaction
- demande à M le Président de suivre et de se coordonner avec le SURB pour la procédure de révision simplifiée nécessaire au déclassement de l'espace boisé classé

- autorise M le Président à prendre les dispositions nécessaires et à signer tous les documents utiles au bon déroulement de l'acquisition et des procédures qui l'accompagne
- demande à M Le Président de prendre les meilleures précautions notariales possibles pour tenir compte de la procédure de déclassement dont le résultat ne sera connu qu'ultérieurement
- donne pouvoir à M le Président pour signer l'acte de vente et les actes authentiques nécessaires devant notaire et d'une façon générale toutes les pièces utiles à cette opération
- décide de prendre en charge les frais d'actes et divers frais qui seront nécessaires pour mener à bien cette opération

5. QUESTIONS DIVERSES

Assurance du personnel

M le Président rappelle l'importance d'assurer le syndicat vis-à-vis des absences prolongée du personnel pour différentes causes détaillées ci-après :

Garanties proposées :

- ✓ Maladie et Accident de la vie privée, dont la Maladie Ordinaire avec franchise selon option ci-dessous,
- ✓ Congé de Longue Maladie et Congé de Longue Durée (sans franchise),
- ✓ Maternité - Adoption (sans franchise),
- ✓ Accident du Travail - Maladie Professionnelle (sans franchise)
- ✓ Décès.

Taux de cotisation appliqué sur le Traitement brut* défini par vos soins sur la demande de renseignements :

6.10% avec franchise ferme de 10 jours applicable sur le risque Maladie Ordinaire uniquement.

** Traitement brut défini en la demande de renseignements =
 Traitement indiciaire brut + Nouvelle bonification indiciaire
 + Supplément familial
 + Indemnité de résidence
 + Primes et gratifications versées mensuellement à l'exclusion de celles ayant un caractère de remboursement de frais et les primes exceptionnelles*

OPTION

Vous avez la possibilité de souscrire la garantie du **remboursement des charges patronales**.

Monsieur Le Président précise que suite à la décision du comité du 12 novembre 2014, le syndicat a consulté d'autres assureurs pour comparer les offres, principalement le Centre de Gestion du Rhône (CDG69).

L'offre du CDG69 est de 6,52% avec 10 jours de franchise contre une offre de 6,10% avec la même franchise pour Groupama.

Il est précisé que cette assurance concerne uniquement le personnel titulaire, en l'occurrence MME NESME et que la dépense annuelle représente 1 280 € annuel.

M le Président demande au comité de procéder au vote.

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe de souscrire un contrat d'assurance pour le personnel titulaire du syndicat
- De souscrire un contrat d'assurance d'un montant de 6,10% avec Groupama
- D'autoriser M le Président à signer le contrat afférente et tout document nécessaire

Marché de travaux

M Le Président rappelle au comité que la consultation pour le marché travaux est en cours et que conformément à la décision du comité c'est une procédure en deux temps qui a été mise en œuvre.

Le premier temps est la phase de candidatures pour retenir 5 candidats.

Hors comité : la séance d'ouverture des candidatures a été réalisée le 7 janvier 2014 avec 10 dossiers de candidatures reçus.

Les élus membres de la C.A.O. ont demandé au bureau Safège de procéder à l'analyse des 10 dossiers de candidatures afin de proposer un classement ; le travail d'analyse est en cours et la Commission d'Appel d'Offres de classement et de choix des candidats est prévue le 3 février 2014 à 14h.

Commune de Dracé

M P-J Méchain prévient que le programme de voirie de la commune de Dracé prévoit des travaux chemin des Maraîchers (conduite + 2 branchements).

Il est demandé à safège de regarder si des travaux de renouvellement et/ou de déviation sont à prévoir concomitamment.

Source de Fontbel (rappel)

M André Combet rappelle au comité et au maître d'œuvre que lors d'un comité en 2012 il a été demandé de réaliser les études concernant la source de Fontbel (traitement | mélange, investissement | exploitation,..) et que nous sommes 12 mois après, ce dont chacun convient.

M André Combet précise qu'il est très souvent interpellé par des usagers qui s'impatientent de pouvoir disposer d'une eau d'excellente qualité organoleptique, moins dure et moins néfaste pour les appareils électroménagers et les cumulus.

M André Combet demande une prise de décision rapide, avant les élections.

Safège informe que les documents seront prêts dans le courant du mois de février 2014.

M Le Président confirme ce qui a été dit lors du point travaux et demande à Safège de finaliser complètement les études afférentes.

L'ordre du jour clos, la séance est levée.